



CONSEIL MUNICIPAL DE MARSONNAS

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 18 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MARSONNAS, légalement convoqué le 13/07/2022 s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Guy ANTOINET, Maire.

Présents : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CANIVET Cathy, CASANOVA Valérie, COLMARD Grégory, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, ROMIEU Thérèse, TOLFA Pascale, VERNOUX Florine,

Excusés : BEREZIAT Jean-Louis (décédé), GADIOLLET Marilyne, RIPOUROUX Pascal.

Pouvoirs : GADIOLLET Marilyne à DUPONT Marcelin, RIPOUROUX Pascal à BAR Yoann.

Quorum : le quorum fixé au tiers est atteint (cf LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire).

Secrétaire de séance : PAGNEUX Romuald.

Ordre du jour :

Modalités de publicité des actes réglementaires et décisions

Point sur les travaux et achats de matériel

Point sur les travaux de Voirie

Cantine scolaire : aménagements, investissement

Cimetière : point sur le projet d'aménagement et les investissements

Compte-rendu des réunions, commissions communales et extra-communales

Dates des prochaines commissions / manifestations

Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus des séances du 8 et 29/04/2022, ainsi que celui du 13/06/2022 sont approuvés à l'unanimité.

2022.26 – Règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par la collectivité

Vu la réforme au 1er juillet 2022, des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ;

Considérant qu'à compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes, et que, par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes pouvaient choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix pour la durée du mandat (choix qui peut être modifié à tout moment) ;

Considérant que la publication sous forme électronique doit être pour tous les actes, que ceux-ci doivent être sous format téléchargeable et non modifiables, il est suggéré que, bien que la commune publie une partie des actes sur son site Internet, le conseil municipal délibère pour une publication sur papier. En effet, tous les actes de la collectivité ne sont pas publiés pour l'instant sur le site Internet, et ceux qui ne le sont pas ne permettent pas forcément un téléchargement sécurisé à ce jour (PLU, arrêtés..). Par ailleurs, il faudrait un site Internet d'une capacité suffisante pour avoir un affichage permanent, ce que n'est pas le cas ;

Considérant que d'autres outils d'information du public sont modifiés dans un objectif d'harmonisation des différents régimes applicables aux collectivités. Ainsi, le contenu du procès-verbal des séances des conseils municipaux et communautaires est désormais expressément détaillé. Le compte-rendu de ces séances est quant à lui supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance. Les délibérations ainsi que le PV sont signés par le maire et le secrétaire de séance ;

La liste des délibérations examinées en séance sera affichée en mairie dans la semaine suivant la séance.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide la publication sur papier pour mode de publicité applicable sur le territoire de la commune.



Travaux / achats :

Balayeuse : la commune envisage d'acquérir une balayeuse pour tracteur permettant le nettoyage de tous types de bordure et de route. Une réflexion est en cours pour un éventuel achat groupé avec la commune de Béréziat. Le montant maximum pour ce type d'accessoire est de 17 000€. Pour le moment, Grand Bourg Agglo (GBA) met à disposition des communes la balayeuse en moyenne 4 fois par an. Celle-ci, déjà vieillissante, ne sera peut-être pas remplacée une fois en panne.

Voirie : le programme 2022 d'entretien des routes par GBA a démarré (route de Bévy).

Ecole : les travaux de réfection du parking de la cantine et de l'école ont démarré récemment (revêtement décaissé, installation des réseaux, arbre vers le bac à sable déplacé (il sera replanté en octobre). Monsieur le Maire remercie Jean-Louis HAHNEMANN pour le temps passé à évacuer les gravats, ainsi que Monsieur BERTHILLOT pour le prêt de sa benne TP, qui ont fait gagner un temps précieux et une économie financière à la collectivité.

Salle des fêtes : la réfection de la toiture ne démarrera que fin septembre, en raison d'un problème d'approvisionnement des tuiles. Le coût initialement prévu sera peut-être revu, étant donné l'inflation que connaît les matériaux.

Buvette pétanque : la réfection de la toiture est programmée fin juillet ; les bénévoles du club se chargent de réaliser les travaux.

Téléphonie : 8 poteaux supplémentaires seront installés pour renforcer le réseau actuel. Cependant, des problèmes sur le réseau font régulièrement l'objet de signalement auprès d'Orange (poteaux ou fils endommagés...), qui ne sont pas toujours suivis de réparation, ou tardivement. Aussi, JL HAHNEMANN a sollicité un rendez-vous sur site auprès d'un responsable ORANGE pour faire le point sur ces dysfonctionnements.

Colombarium : actuellement, un seul emplacement disponible ; acquisition d'un monument 4 places (JP 18 chez PF COMTET pour 3 125€ TTC) pour une installation en fin de semaine. Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un second monument de 8 places, disponible de suite (les délais actuels sont d'environ 6 mois), le « TULIPE » pour un montant de 4 720€ TTC. Le Conseil approuve cette dépense, avec 9 voix Pour et 6 Abstentions. La décision d'installer 10 cavurnes est prise à l'unanimité ; pour un montant de 2 552€ TTC.

Cantine : une rencontre avec la DDPP récemment a permis de relativiser les problèmes soulevés par l'association et mentionnés lors du précédent conseil. En effet, les services de l'Etat confirment que la dernière visite a conclu à un classement de l'établissement « Satisfaisant », ce qui, d'après leur expérience, est un résultat plus que correct au regard d'autres établissements du département. La plupart des problèmes soulevés lors de ce contrôle ont été solutionnés (analyses bactériologiques complémentaires, stockage des produits d'entretien...); les autres seront réglés dans les prochains mois (rayonnage neuf, achat d'un congélateur supplémentaire et d'un chariot en inox).

Une réorganisation du temps méridien est en cours avec le recrutement futur d'un intervenant supplémentaire pour la surveillance de ce temps méridien. Monsieur le Maire prendra contact prochainement avec des personnes potentiellement intéressées pour un poste d'1h à 1h30 sur 4 jours.

Cimetière : sur les conseils du cabinet d'étude recruté pour l'occasion, le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du cimetière se fera en fin d'année, pour un démarrage de l'opération en mars 2023. Les entreprises ayant un planning chargé cette année, les coûts proposés sont élevés actuellement.

En ce qui concerne l'acquisition de terrain, les propriétaires seront convoqués prochainement pour discuter des modalités techniques et financières de l'opération.

Comptes-rendus de réunions diverses :

Syndicat des eaux (SVRVJ) : la gestion de la production et la distribution de l'eau est actuellement déléguée à AQUALTER. Le contrat d'affermage arrive à échéance au 30 septembre 2023. Le lancement de la consultation pour le choix du futur délégataire est prévu en fin d'année. Avec 779 km de canalisations, le syndicat renouvelle le réseau tous les 50 ans (réseau « jeune ») de manière ciblée. L'objectif premier est progressivement de remplacer les canalisations en fonte grises posées avant 1969 ainsi que celles en PVC posées avant 1989 car elles sont plus problématiques. Actuellement, 60% du linéaire de réseau a été posé après 1990. En 2023, aucuns travaux ne sont envisagés sur la commune.

Réunion des Maires (Conférence Bresse – GBA) : dossiers subventions ; projet de charte d'engagement des communes pour le versement des subventions aux associations locales à valider avant le 26/08/22. Point sur les travaux en cours : 2 courts de tennis à St Trivier / projet de terrain de foot à Curtafond (budget complémentaire de 35 600€HT) / projet Dojo à Montrevel (650 000€ HT) en extension du gymnase. Des projets devront être reportés faute de financement suffisant par le Plan d'Equipement Territorial de GBA.

AG Foot : les clubs du FCPT et BTF se sont engagés à jouer prochainement sur le terrain de Marsonnas.

Commission « Cimetière » le 05/09/22 à 17h30.

Marche du Comité de fleurissement le 08/10/22.

Prochain conseil municipal le 16/09/22 à 19h30 puis le 14/10/22 à 19h.

Fin de la séance à 22h40.

Le Maire,
Guy ANTOINET



Le secrétaire de séance,
Romuald PAGNEUX

